



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR TROIS PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS : 218-2022 / 219-2022 / 221-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Le Bescond, aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 12 septembre prochain** à la salle municipale située au 36 rue Bouillon à Lac-au-Saumon à compter de **20h00**, dans le but de consulter la population sur les projets de règlement décrits ci-après, adoptés lors de la séance ordinaire du 8 août 2022.

Le **projet de règlement numéro 218-2022 modifie le plan d'urbanisme** de manière à :

- remplacer, dans le plan d'affectation, la partie de l'affectation *résidentielle de faible densité (Ha)* correspondant à la zone 11 Ha par une affectation *résidentielle de haute densité (Hc)*;
- modifier la description de l'affectation résidentielle de forte densité de manière à y insérer les changements apporter au plan d'affectation.

Le **projet de règlement numéro 219-2022 modifie le règlement des permis et certificats** de manière à :

- exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue.

Le **projet de règlement numéro 221-2022 modifie le règlement de construction** de manière à :

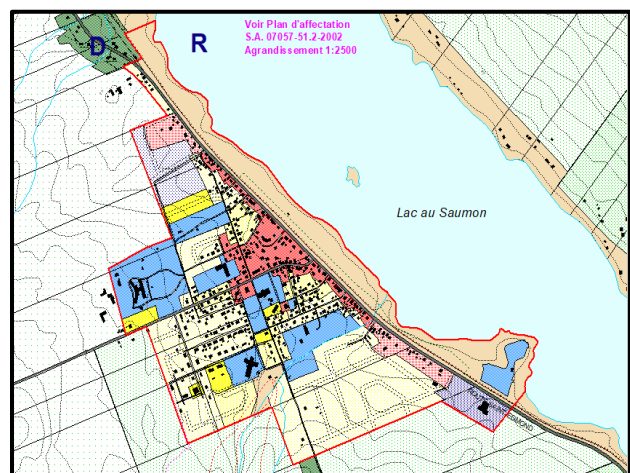
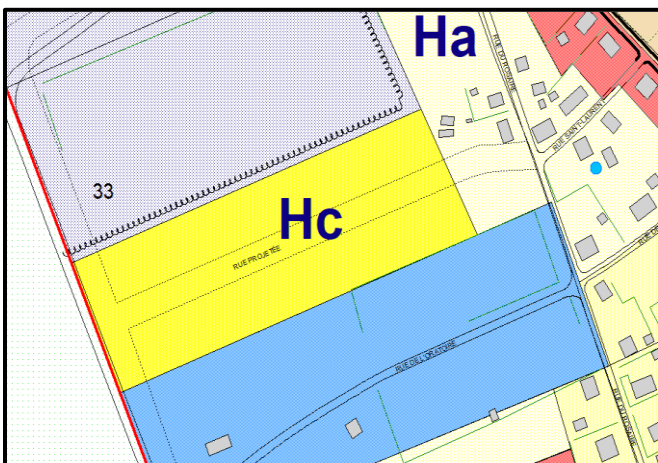
- retirer les dispositions sur les clapets antiretours pour assurer la concordance avec le règlement traitant du même objet adopté distinctement;
- autoriser, conditionnellement à l'approbation d'un ingénieur, des ponceaux dont le diamètre est inférieur à celui prescrit.

Le plan de zonage permettant d'identifier les zones mentionnées est disponible à l'adresse web www.mrcmatapedia.qc.ca dans la sous-section *Lac-au-Saumon* de la section *Municipalités*.

Toute personne qui le désire peut consulter lesdits projets de règlements pendant les heures d'ouverture du bureau municipal, soit le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Une copie peut aussi vous être acheminée par courriel.

Règlement numéro 218-2022

Croquis illustrant les modifications apportées au plan d'affectation



DONNÉ À LAC-AU-SAUMON CE 24^e JOUR D'AOÛT 2022

Nathalie Le Bescond
Directrice générale & greffière-trésorière adjointe